

Préambule

La société GrandVision France, SAS au capital de 96 799 132,80 euros, dont le siège social est : 1 rue Jean-Pierre Timbaud – 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX - immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 492 787 957, pour son enseigne GrandOptical met en place un jeu en ligne avec l'assistance de Vanksen.

Le jeu organisé, dénommé Opération Pourcent'Âge est un jeu en ligne, gratuit et sans obligation d'achat, dénommé ci-après le « Jeu », qui se tiendra du 17 Septembre 2013 au 03 Novembre 2013 23h59 et qui a pour but de faire gagner cinq mille (5 000) bons de réduction GrandOptical.

Le Jeu est accessible sur le site officiel GrandOptical à l'adresse suivante <http://www.grandoptical.com/grand-jeu-operation-pourcentage> et <http://www.grandoptical.com/lu/grand-jeu-operation-pourcentage>, via une page dédiée développée par GrandOptical, avec l'assistance de Vanksen et également via une version dédiée pour smartphone accessible à l'adresse suivante : <http://www.grandoptical.com/grand-jeu-operation-pourcentage> et <http://www.grandoptical.com/lu/grand-jeu-operation-pourcentage>.

Le présent document est le règlement du jeu, ci-après dénommé le « Règlement ». Il peut être complété et/ou modifié à tout moment pendant la durée du jeu, par toute clause complémentaire qui entrera en vigueur du seul fait de sa publication en ligne par GrandOptical.

Toute personne est réputée avoir lu, compris et accepté, sans réserve, le Règlement dans son intégralité, et notamment l'article relatif aux données personnelles et les Mentions Légales dès lors qu'elle accède et s'inscrit au Jeu.

L'ensemble des documents susmentionnés sont mis à disposition et accessibles à tout utilisateur et Participant pendant la durée du Jeu. Il est demandé à ces derniers d'effectuer une copie de sauvegarde et/ou imprimer l'ensemble des textes susmentionnés afin de pouvoir s'y référer, si nécessaire.

Article 1 : Conditions d'accès

1.1.

La participation au Jeu est ouverte à toute personne répondant aux conditions cumulatives ci-dessous (dénommé ci-après le « Participant ») :

- (i) personne physique et majeure,
- (ii) disposant d'un accès Internet via ordinateur et/ou smartphone et d'une adresse e-mail personnelle valide
- (iii) résidant en France Métropolitaine (Corse comprise), Luxembourg et Monaco
- (iv) disposant d'un smartphone fonctionnant sous système d'exploitation OS 4.0 et plus ou sous système d'exploitation Android, ou sous système d'exploitation Windows phone
- (v) accédant au Jeu via les pages dédiées développées et hébergées sur le site internet GrandOptical entre le 17 Septembre 2013 au 03 Novembre 2013 23h59.

GrandVision France procédera, dans la limite des moyens à sa disposition, à la vérification du respect de ces critères. Dans l'hypothèse où l'un de ces critères ne serait pas rempli, l'inscription au Jeu ne pourra pas être validée.

1.2.

La participation au Jeu est limitée à une adresse e-mail valide associée au nom, prénom et date de naissance du Participant par jour et dans la limite d'un gain sur l'ensemble du jeu. Il est précisé que la validité de

l'adresse e-mail pourra être vérifiée par GrandOptical au travers des outils mis à sa disposition. L'organisateur se réserve le droit de demander à chacun des Participants la preuve de leur admissibilité au jeu. Les Participants ne remplissant pas ces conditions ou refusant de fournir la preuve de leur admissibilité et de leur identité seront automatiquement exclus du jeu et ne pourront réclamer aucun prix.

1.3.

L'accès au Jeu est interdit aux membres de la société GrandVision France et à toute personne physique ou morale ayant collaboré ou collaborant à l'organisation du Jeu, y inclus tout membre de famille proche de ces personnes (ex : conjoint, concubin, enfant, sœur et frère, parent).

Article 2 : Participation

2.1.

Le Jeu est ouvert à toute personne pouvant accéder au Jeu conformément aux conditions disposées à l'article 1.1 ci-dessus, à l'exclusion de toute personne mentionnée à l'article 1.3.

Pour participer au jeu Pourcent'Âge instant gagnant et tenter de gagner les lots mis en jeu à l'article 3.1, les participants doivent réaliser l'ensemble des actions modalités suivantes :

- Entre le 17 Septembre 2013 et le 03 Novembre 2013 :
 - o se rendre sur la page dédiée au jeu sur le site internet GrandOptical à l'adresse suivante <http://www.grandoptical.com/grand-jeu-operation-pourcentage> et <http://www.grandoptical.com/lu/grand-jeu-operation-pourcentage> ou sur la version smartphone, puis suivre les étapes 1), 2), 3), 4)

1) Compléter le formulaire d'inscription au jeu Pourcent'Âge instant gagnant en renseignant l'ensemble des champs requis et notamment ses nom, prénom, e-mail, date de naissance, code postal et pays de résidence.

2) Lire, comprendre et accepter sans réserve le Règlement du Jeu en cochant la case opt-in.

3) Cliquer sur le bouton «1,2,3... Jouez » pour valider son inscription.

4) Confirmer son âge lors de l'ouverture de la PopUp.

L'inscription du Participant au jeu Pourcent'Âge instant gagnant n'est effective qu'au terme des étapes susmentionnées. Le jeu Pourcent'Âge est basé sur le mécanisme de l'instant gagnant, par l'obtention ou non d'un gain immédiatement avoir exécuté les actions demandées, déterminées dans les conditions définies à l'article 3.2 ci-dessous.

Le Participant se verra donc confirmer son inscription une fois l'apparition de la page lui permettant de découvrir s'il a gagné ou non. A défaut d'apparition de cette page, l'inscription du Participant n'est pas prise en compte et le Participant est invité à contacter la société organisatrice.

Le jeu est limité à une participation par jour et par personne, dans la limite d'un gain par personne sur l'ensemble du jeu. En conséquence de quoi un Participant peut tenter sa chance chaque jour en réalisant l'ensemble des étapes susmentionnées jusqu'à obtention d'un gain le cas échéant, pendant la période du jeu.

2.2.

La participation au Jeu s'effectue exclusivement par voie électronique sur le site web de GrandOptical, l'objet du Jeu étant de participer à un instant gagnant afin de tenter de gagner un bon de réduction GrandOptical. Toute participation au Jeu sur papier libre ou sous toute autre forme est exclue.

2.3.

Chaque participant s'engage à révéler des informations correctes le concernant. GrandOptical se dégage de toute responsabilité dans le cas où un participant utiliserait de faux noms et/ou prénoms et/ou dates de naissance associés à une adresse e-mail valide, voir usurperait l'identité d'un tiers.

Toutes inscriptions réalisées par l'utilisation d'informations incorrectes, falsifiées ou via des formulaires contrefaits ou falsifiés seront de plein droit déchu de tout droit d'obtenir un quelconque prix gagnant.

Il pourra être exigé du gagnant qu'il présente sa carte d'identité lors de l'utilisation de son bon afin que soit vérifiées les informations qu'il a fournies lors de son inscription au jeu.

2.4.

Tout Participant s'engage à participer au Jeu dans le respect du Règlement. Tout non-respect du Règlement par le Participant, et notamment toute fraude, abus, tricherie tentative de tricherie ou simple suspicion de tricherie de son fait, quel que soit le moyen utilisé entraînera son exclusion du Jeu par décision de GrandOptical.

En outre, en présence d'abus ou tricherie d'un ou plusieurs participant, GrandOptical se réserve le droit de modifier ou mettre fin au Jeu sans préavis, notamment lorsque l'intégrité du Jeu est remise en cause dans son objet.

Article 3 : Détermination du gagnant – remise des lots

3.1. Lots

La société organisatrice met en jeu cinq mille (5 000) bons de réduction soit :

Date	Nombre de bons	Date	Nombre de bons
17-sept-13	25	11-oct-13	100
18-sept-13	25	12-oct-13	100
19-sept-13	50	13-oct-13	100
20-sept-13	50	14-oct-13	100
21-sept-13	150	15-oct-13	150
22-sept-13	150	16-oct-13	100
23-sept-13	150	17-oct-13	100
24-sept-13	150	18-oct-13	100
25-sept-13	150	19-oct-13	150
26-sept-13	150	20-oct-13	150
27-sept-13	100	21-oct-13	100
28-sept-13	100	22-oct-13	100
29-sept-13	100	23-oct-13	100
30-sept-13	100	24-oct-13	100
01-oct-13	100	25-oct-13	100
02-oct-13	100	26-oct-13	100
03-oct-13	100	27-oct-13	100
04-oct-13	100	28-oct-13	100
05-oct-13	100	29-oct-13	100
06-oct-13	100	30-oct-13	100
07-oct-13	100	31-oct-13	100
08-oct-13	100	01-nov-13	100
09-oct-13	100	02-nov-13	100
10-oct-13	100	03-nov-13	100

Dans l'hypothèse où les 5 000 bons de réduction mis en jeu ne sont pas gagnés en totalité, les bons de réduction non gagnés ne seront pas remis en jeu par l'organisateur sans que sa responsabilité ne puisse être recherchée.

Le montant de chaque bon de réduction est conditionné et défini selon l'année de naissance du gagnant, identifié dans les conditions de l'article 3.2, telle que renseignée dans le formulaire d'inscription, déclarée sur l'honneur.

Le montant du bon de réduction correspond donc à la différence entre l'année civile en cours (2013) et l'année de naissance du candidat sans qu'il soit pris en considération le jour et le mois de naissance. Par exemple un gagnant né en 1950 aura droit à un bon de réduction de 63 €.

Chaque Bon de réduction sera valable jusqu'au 01/12/2013 inclus, sur présentation de la pièce d'identité du gagnant, ne sera utilisable qu'une seule fois dans l'ensemble des enseignes GrandOptical en France Métropolitaine, en Corse et à Monaco, sur le prix des verres correcteurs, pour l'achat d'une paire de lunettes. On entend par paire de lunettes l'achat d'une monture associée à des verres correcteurs.

Le bon de réduction est nominatif mais il peut être transmis ; le gagnant peut faire bénéficier toute personne majeure de son choix du bon de réduction qu'il a gagné, mais il devra être présent lors de l'achat

Le bon n'est cumulable qu'avec l'opération promotionnelle « Pourcent'Âge » en cours du 17/09/2013 au 01/12/2013 qui permet d'obtenir une réduction sur une sélection de monture définie en magasin, à l'exclusion de toute autre opération promotionnelle (par exemple non cumulable avec les offres forfaitaires, optiques correctrices et solaire ainsi que l'offre 2ème Paire (liste non exhaustive)).

Les participants ne pourront prétendre à aucune indemnité ni contrepartie, quelle qu'elle soit, en cas d'annulation ou de perte du Bon de réduction. Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit par GrandOptical. Si les circonstances l'exigent, GrandOptical se réserve le droit de remplacer les lots par d'autres dotations de valeur équivalente.

3.2. Détermination du(es) gagnant(s)

Les gagnants du jeu Opération Pourcent'Âge sont déterminés par instant gagnant dans les conditions déterminées ci-dessous.

Jusqu'à 150 gagnants seront désignés par jour selon la répartition journalière définie à l'article 3.1, soit jusqu'à 5 000 gagnants au total sur toute la période du jeu.

Après avoir rempli le formulaire d'inscription mentionné à l'article 2.1, et avoir cliqué sur « 1,2,3... jouez ! », le participant verra apparaître un page avec un damier. Il devra alors cliquer sur deux (2) cases du damier pour faire apparaître les chiffres composants son âge. Si aucun chiffre ne se découvre, il n'a pas gagné.

Les lots sont attribués aux participants selon le mécanisme d'un module de révélation des gains de manière aléatoire selon leurs dates et heure de mise en jeu. En jouant au jeu de l'opération Pourcent'Âge, le participant met fin à l'aléa et déclenche automatiquement l'apparition d'un damier gagnant ou perdant, sur lequel il devra cliquer pour découvrir la présence ou l'absence de gain.

Dans l'hypothèse où le participant est gagnant selon le mécanisme en place, il peut alors télécharger directement le coupon de réduction gagné pour l'imprimer. Dans tous les cas le gagnant recevra un mail de confirmation de son gain dans lequel sera joint le bon de réduction accompagné des conditions d'utilisation. Si le participant n'est pas gagnant il est invité à rejouer le lendemain dans les conditions mentionnées à l'article

2.1.

En application des dispositions mentionnées à l'article 2.1, un seul gain est attribué par participant pendant toute la période du jeu. En conséquence l'attribution d'un bon de réduction interdit toute nouvelle participation au jeu pendant la durée restante.

Toute tentative de participation supplémentaire, notamment par l'utilisation de fausse identité, identité virtuelle, ou usurpation d'identité vaudra exclusion du jeu du participant.

3.3.

En participant et en acceptant leur prix, chaque Gagnant autorise expressément, et gracieusement, la fixation et l'enregistrement éventuels de sa voix, de son image, à la demande de GrandOptical, pour la promotion de sa marque et des autres sociétés du groupe auquel elle appartient, de leurs activités, et de leurs services. Chaque Gagnant autorise également expressément, gracieusement, toute reproduction, utilisation et (re)diffusion ultérieures, par GrandOptical et/ou ses ayant-droits, pendant deux (2) ans, et pour le monde entier, de son nom, son image et/ou sa voix, sous toute forme et sur tout support, notamment papier, audiovisuel, numérique et, plus généralement, par tout service, moyen ou réseau de communication au public par voie électronique. En tant que de besoin, chaque Gagnant accepte de réitérer par écrit, gracieusement, cet accord sur simple demande de GrandOptical ou de ses ayant-droits, conformément au formulaire qui leur sera transmis à cet effet.

Article 4 : Modification / arrêt du Jeu

4.1.

GrandOptical se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Jeu dans l'éventualité d'un cas de force majeure qui rendrait impossible la poursuite du Jeu conformément aux dispositions du Règlement et notamment en cas de dysfonctionnement du réseau Internet (dû à virus ou non) à la Plateforme ou de tout autre problème lié aux réseaux, moyens, et services de (télé)communications, aux ordinateurs (en ligne ou non), aux serveurs, aux fournisseurs d'accès et/ou d'hébergement à Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, bases de données et données.

4.2.

Dans l'hypothèse où une telle annulation, modification, prorogation ou réduction de la durée du Jeu devait intervenir, GrandOptical s'engage à le notifier aux Participants par courrier électronique et/ou par publication au sein du site internet via l'onglet dédié au jeu et, le cas échéant, à leur communiquer les nouvelles règles applicables ou la nouvelle date de clôture du Jeu, par le moyen de son choix.

En présence de modification du présent règlement au regard des mentions précédentes, la poursuite du Jeu par les Participants inscrits vaudra acceptation des modifications réalisées, chaque Participant ayant la possibilité de se désinscrire du Jeu en contactant GrandOptical.

4.3.

En cas de modification des conditions du Jeu, d'annulation, d'interruption ou de réduction de la durée du Jeu, la responsabilité de GrandOptical ne pourra être engagée et les Participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement, ce qu'ils acceptent.

4.4.

Chacun des Participant accepte enfin que GrandOptical puisse mettre fin au Jeu, ou lui apporter des modifications à tout moment dans l'hypothèse où il constaterait un nombre important d'abus et tricheries que cela soit lors de l'inscription au Jeu ou son déroulement même.

L'annulation ou la modification du Jeu sera communiqué aux Participants par publication sur le site internet via les pages dédiées

Article 5 : Exonération et limitation de responsabilité

GrandOptical ne saurait être responsable des dommages, directs ou indirects, quelles qu'en soit les causes, origines, natures ou conséquences, quand bien même elle aurait été avisée de la possibilité de tels dommages, provoqués à raison :

(i) d'un dysfonctionnement du réseau Internet, internet mobile ou de l'équipement informatique, y inclus la Plateforme et l'onglet (matériels et/ou logiciels et/ou bases de données et/ou données) d'un Participant ou de toute personne ou société liée à l'organisation du Jeu-Concours ou, plus généralement, de tout autre problème lié aux réseaux, moyens et services de (télé)communications, aux ordinateurs (en ligne ou non), aux serveurs, aux fournisseurs d'accès et/ou d'hébergement à Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, bases de données et données de quiconque ;

(ii) de la véracité des informations données par le Participant, et qu'elle ne pouvait valablement considérer comme ne respectant pas les dispositions du présent règlement et des Conditions d'Utilisations au regard des informations et moyens en sa possession;

Article 6 : Frais de participation

Le Jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

Pour les participants accédant au Jeu à partir de la France métropolitaine (Corse comprise) ainsi que le Luxembourg et Monaco via un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée selon le temps passé – c'est-à-dire hors abonnements câble, ADSL ou liaison spécialisée et forfait incluant ou offrant les coûts de communication – les coûts de connexion au site engagés pour la participation au Jeu seront remboursés aux participants sur la base d'une estimation forfaitaire de la durée de connexion totale nécessaire pour remplir le bulletin (soit un forfait de 0,50€) sont remboursés par virement bancaire sur simple demande écrite en envoyant un relevé d'identité bancaire à l'adresse de l'opération GrandOptical - Service Communication – Jeu Pourcent'Âge - Bâtiment EOLE 1 rue Jean-Pierre Timbaud CS 30729 78060 SAINT QUENTIN EN YVELINES CEDEX dans les 30 jours suivants le terme du Jeu.

Les participant accédant au Jeu via un accès à l'internet mobile quel qu'il soit , facturé selon le temps passé, c'est-à-dire hors abonnement illimité, les coups de connexion à l'application engagés pour la participation au présent jeu, seront remboursés aux participant sur la base d'une estimation forfaitaire de la durée de connexion totale nécessaire pour remplir le bulletin (soit un forfait de 1 €)), sont remboursés par virement bancaire sur simple demande écrite en envoyant un relevé d'identité bancaire à l'adresse de l'opération ci-dessus mentionnée ci-dessus dans les 30 jours après la fin du jeu.

Article 7 : Différend

En cas de contestation ou de réclamation concernant le Jeu pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être adressées par écrit à l'attention de GrandVision France, soit par courrier soit par mail aux adresses mentionnées en préambule, pendant la durée du Jeu et maximum dans un délai de 30 (trente) jours après la désignation du gagnant.

En cas de contestation ou de réclamation concernant les prix attribués, les demandes devront être adressées par écrit à l'attention de GrandVision France, soit par courrier soit par mail aux adresses mentionnées en préambule dans un délai de sept (7) jours après la réception de la confirmation du prix, sous réserve des dispositions de l'article 3.4 ci-dessus.

Chaque Participant s'engage en cas de difficulté qui pourrait survenir au sujet de l'application ou de l'interprétation du Règlement, à faire un recours amiable auprès de GrandVision France préalablement à toute action en justice contre cette dernière.

Le Règlement est soumis à la loi française.

Article 8 : Données à caractère personnel

En vertu de la loi informatique et liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que l'ensemble des textes relatifs à l'exécution des dispositions qui y sont prévues, le Participant est informé que l'ensemble des informations demandées au sein du formulaire d'inscription du Jeu sont obligatoires, et mentionnées comme telles, et que le défaut de réponse à ces questions par le Participant lui interdira toute participation au Jeu.

Il est rappelé que le formulaire d'inscription demande communication des noms, prénom, date de naissance, et adresse email personnelle et valide du Participant. Ces données sont collectées par défaut pour assurer le bon déroulement du Jeu et le contact du Gagnant dans les conditions légales requises. Elles ne seront donc communiquées qu'à la Société Organisatrice, étant entendu que l'agence de communication Vanksen et tout autre prestataire technique pourra y avoir accès. Les données seront supprimées dans les 3 mois suivants le terme du Jeu, sauf accord contraire exprès du Participant.

En conséquence les données collectées sont transmises uniquement à GrandVision France, ainsi que l'agence Vanksen en sa qualité de sous-traitant de l'organisation du Jeu, toutes deux établies en Union Européennes.

Les données ne seront conservées et utilisées à des fins de sollicitation commerciale que lorsque les participants auront expressément donné leur autorisation en cochant la case opt-in mis à cet effet. Les Participants sont invités à se rendre sur la page <http://www.grandoptical.com/Mentions-et-Credits2/Mentions-legales> pour prendre connaissance du traitement de leurs données par GrandVision France.

Article 9 : Convention de preuve électronique

GrandOptical peut se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments de nature ou sous format ou support informatique ou électronique, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par elle ou les Participants, sauf abus ou erreur manifeste. Les Participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous format ou support informatique ou électronique précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve. Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par GrandVision France dans toute procédure contentieuse ou autre, ils sont recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Article 10 : Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé en version française chez l'Etude Carlos CALVO et ses Associés 65, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg et est disponible au sein d'un onglet dédié.

Le Règlement du Jeu peut être obtenu gratuitement en écrivant à GrandOptical - Service Communication - Jeu Pourcent'Âge - Bâtiment EOLE 1 rue Jean-Pierre Timbaud CS 30729 78060 SAINT QUENTIN EN YVELINES CEDEX, dans la limite d'un (1) règlement par Participant (timbre remboursé au tarif lent en vigueur sur demande conjointe).

La demande devra mentionner l'intitulé du Jeu ainsi que le nom, le prénom, adresse postale et l'adresse électronique du demandeur.

En cas de différence entre la version du règlement déposée chez l'huissier et la version du règlement envoyée à toute personne qui en fait la demande, la version déposée chez l'huissier prévaudra dans tous les cas de figure. De même, la version déposée chez l'huissier fait foi face aux informations divulguées sur tout support et en contrariété avec le présent règlement.

Réalisation : GrandVision France